

## **Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte portant sur le manque d'impartialité et d'équilibre des propos tenus par la journaliste Louise Boisvert lors de son intervention au *Téléjournal Québec* de 18 heures sur ICI Radio-Canada Télé, le 11 décembre 2017.**

### LA PLAINTÉ

MM. Mario Léonard et Jean Rousseau ont porté plainte le 19 décembre 2017 à l'encontre de la journaliste Louise Boisvert à qui ils reprochent d'avoir fait un « commentaire éditorial » contraire aux valeurs d'impartialité et d'équilibre des Normes et pratiques journalistiques (NPJ<sup>1</sup>) de Radio-Canada, lors de son intervention<sup>2</sup> au *Téléjournal Québec* de 18 heures, présenté le 11 décembre 2017 sur ICI Radio-Canada Télé. Elle y analysait la présentation, le jour même, du budget de la Ville de Québec, et le débat politique qui l'entourait. Selon les plaignants, les propos de M<sup>me</sup> Boisvert ont mis à mal son intégrité journalistique.

Ils l'accusent d'avoir fait « une attaque frontale du parti de l'opposition, Québec 21, en questionnant sa crédibilité et sa capacité à comprendre les enjeux du budget » et d'avoir ainsi fait preuve d'une « certaine forme de mépris » à son égard.

Par ailleurs, écrivent-ils, « M<sup>me</sup> Boisvert semble avoir été beaucoup plus indulgente lorsqu'elle a présenté les grandes lignes du budget de l'administration Labeaume ». Ils lui reprochent d'avoir soutenu qu'il y avait un contrôle des dépenses et des investissements, et que la dette de la Ville diminue, alors qu'« aucun chiffre n'a été avancé pour justifier ce qui semble être grandement inspiré des lignes de presse de l'administration Labeaume ».

Les plaignants posent donc la question suivante :

« Est-ce que l'analyse présentée témoigne d'une lecture où nous avons deux poids, deux mesures? »

Ils s'interrogent aussi sur la « confusion » qui entoure le rôle de Louise Boisvert dans la salle régionale de Radio-Canada à Québec :

« Est-elle une journaliste ou bien une analyste qui prend position en faveur de l'équipe Labeaume au pouvoir au détriment de l'opposition? »

MM. Rousseau et Léonard rappellent que le site Internet du *Téléjournal Québec* présente M<sup>me</sup> Boisvert comme une « journaliste ».

---

<sup>1</sup> <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

<sup>2</sup> <http://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-quebec/site/episodes/396329/telejournal-quebec-bulletin-nouvelles-information>

Ils concluent leur plainte en disant espérer qu'elle « pourra infléchir la direction de l'Information au *Téléjournal Québec* qui a besoin d'un sérieux coup de barre lorsqu'il est question de la politique municipale ».

Comme le veut la procédure, j'ai d'abord demandé aux responsables du service de l'Information de la station de Québec de répondre aux plaignants.

## LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

C'est M<sup>me</sup> Véronique Lessard, première chef, Journalisme et Programmation, à la station de Radio-Canada à Québec, qui a répondu à la plainte le 17 janvier 2018. Elle y rejette toutes les accusations de MM. Rousseau et Léonard à l'endroit de la journaliste Louise Boisvert.

« En aucun temps, nous n'avons senti du mépris ou un parti pris de (sa) part », écrit-elle.

Sur la question de l'équilibre et de l'équité de l'information concernant le budget de la Ville de Québec, Radio-Canada rappelle que l'analyse de M<sup>me</sup> Boisvert avait été précédée d'un reportage factuel du journaliste Olivier Lemieux qui en avait présenté les grandes lignes.

« Le journaliste fait entendre le maire de Québec, Régis Labeaume, le responsable des finances de la ville, Jonatan Julien, ainsi que le nouveau chef de l'opposition, Jean-François Gosselin. Jean Rousseau, représentant de l'arrondissement La Cité – Cap Diamant et du parti Démocratie Québec est également appelé à commenter le budget. »

- Véronique Lessard

Après ce reportage factuel, explique Radio-Canada, l'animateur du *Téléjournal Québec*, Bruno Savard, se tourna vers Louise Boisvert pour qu'elle en fasse l'analyse. La réponse reproduit presque entièrement ses propos. Je me contenterai ici d'en résumer les éléments essentiels.

Louise Boisvert a affirmé que le budget du maire Labeaume suivait « une formule quasiment gagnante depuis plusieurs années », faite d'un gel des taxes, d'un cadre financier remis à jour régulièrement, d'un contrôle des dépenses et des investissements, de même qu'une dette qui diminue bien qu'à un rythme moins rapide que prévu. Elle note cependant que le budget ne contient « rien sur le projet de transport structurant » et que, surprise, le coût du projet de centrale de police a bondi de trente millions de dollars, ce qu'elle interprète ainsi : « Ils l'ont échappée, visiblement, celle-là. » Par contre, ajoute Louise Boisvert, la Ville a finalement réussi, après dix ans, à rembourser le déficit des caisses de retraite de ses employés, ce qui est, dit-elle, « une bonne nouvelle pour les contribuables ».

Ensuite, poursuit Véronique Lessard, la journaliste est « revenue sur la prestation du chef de l'opposition, Jean-François Gosselin, » dont l'intervention sur le budget a provoqué un « malaise » que les autres médias de la grande région de Québec ont également souligné, rappelle-t-elle. « Québec 21 ne passe pas le premier test », a déclaré Louise Boisvert :

« Visiblement, il n'était pas prêt, hésitant, il a mal paru à plusieurs reprises dans ses réponses », dit-elle à propos de M. Gosselin. Elle présenta plusieurs exemples de son incapacité à prendre position, estimant qu'elle « cachait une méconnaissance des dossiers ». M<sup>me</sup> Boisvert eut alors cette phrase :

« Je vous rappelle que c'est quand même un parti qui aspirait à la mairie il y a quelques semaines et, en ce moment, ils ne peuvent pas aspirer à grand-chose. »

L'animateur Bruno Savard invita alors Louise Boisvert à analyser la performance de Jean Rousseau, un autre nouveau venu en politique municipale, représentant d'un parti d'opposition appelé Démocratie Québec. Il ne s'agit pas du même Jean Rousseau, cosignataire de la plainte, nous assure son autre auteur, Mario Léonard. M<sup>me</sup> Boisvert remarqua qu'il avait eu le même temps que son collègue de Québec 21 pour parcourir le budget et qu'il s'en était « tenu à l'essentiel » en rappelant les promesses électorales de son parti concernant les taxes commerciales. Elle rappela que M. Rousseau avait proposé, au lendemain des élections, que les partis d'opposition joignent leurs efforts pour mieux affronter le maire de Québec.

« Québec 21 aurait eu intérêt à accepter », dit-elle.

Cette description de l'échange terminée, Radio-Canada soutient dans sa réponse aux plaignants que « Louise Boisvert n'a en aucun temps attaqué le chef de l'opposition et n'a pas tenu de propos complaisants envers l'administration Labeaume ». Radio-Canada réfute aussi l'accusation à l'effet que la journaliste aurait « soulevé des doutes sur l'avenir du parti politique » Québec 21.

Louise Boisvert, rappelle Véronique Lessard, est une journaliste possédant 15 ans d'expérience et qui est depuis 2007 au service de Radio-Canada où « elle analyse désormais les enjeux qui font l'actualité tout en les remettant dans leur contexte ». Alors que les plaignants l'accusent de complaisance envers le maire Labeaume, poursuit M<sup>me</sup> Lessard, la journaliste a publié sur le site web de Radio-Canada, le 22 décembre 2017, une analyse intitulée *Bilan de l'année 2017 : une année difficile pour le maire Labeaume*<sup>3</sup>.

Sur la notion de l'équilibre, Radio-Canada rappelle que le *Téléjournal Québec* a bien rendu compte de l'état des choses telles qu'elles se présentaient le 11 décembre 2017, le jour de la publication du budget municipal de Québec. M<sup>me</sup> Lessard précise qu'il faut l'examiner « dans une démarche plus large qui comprend les interventions de Bruno Savard et du journaliste Olivier Lemieux ».

« L'équipe journalistique a présenté le budget sous toutes ses facettes. Il a été analysé et confronté aux engagements du maire, et bien sûr, à la réalité. Nous avons aussi l'obligation de faire de même pour l'opposition. Il était important de revenir sur les positions antérieures de Québec 21 et sur le manque de mordant de son chef. (...) »

---

<sup>3</sup> <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1074581/bilan-2017-annee-difficile-maire-labeaume>

Nous estimons que le travail de M<sup>me</sup> Boisvert témoigne de son désir de contribuer à la compréhension d'enjeux d'intérêt public. (...) Louise Boisvert n'a fait preuve d'aucune complaisance et n'a jamais démontré de mépris envers qui que ce soit. »  
- Véronique Lessard

## LA DEMANDE DE RÉVISION

Cette réponse de Radio-Canada n'a pas satisfait les plaignants qui, le 23 janvier 2018, ont demandé à l'ombudsman de réviser leur dossier. Dans leur demande, ils utilisent à plusieurs reprises le terme « commentaire éditorial » pour parler de ce que Radio-Canada présente comme une « analyse » de Louise Boisvert. Contrairement à Radio-Canada, ils maintiennent que la journaliste « a fait preuve de complaisance envers le maire Régis Labeaume et (qu'elle) a dénigré, voire fait preuve de mépris envers le chef de Québec 21, l'opposition officielle à l'Hôtel de Ville ».

Ils estiment complaisant le fait d'avoir mentionné que le maire applique « une recette quasiment gagnante depuis plusieurs années ». Ils rappellent aussi que Louise Boisvert a parlé d'un « contrôle des investissements et des dépenses » sans, à leur avis, en faire la démonstration.

Ils trouvent méprisants le fait d'avoir déclaré que le budget « n'est pas sorcier » et le commentaire de la journaliste à l'effet que Québec 21 « ne peut pas aspirer à grand-chose ». Les plaignants voient dans les propos de la journaliste de la partialité « d'autant plus qu'aucun chiffre ou élément n'est présenté pour appuyer son propos ». Ils rappellent que M. Gosselin en était à sa « première expérience publique » et ils s'étonnent de l'affirmation de M<sup>me</sup> Boisvert voulant que « la comptabilité municipale est un domaine simple et facilement accessible pour le commun des mortels ».

Les plaignants précisent que leurs griefs ne concernent pas le journaliste Olivier Lemieux dont le reportage sur le budget municipal avait précédé l'analyse de Louise Boisvert. Selon eux, « il y avait une confusion à cet égard dans la réponse de M<sup>me</sup> Lessard ».

Ils s'étonnent aussi de la « confusion des rôles qui découle du commentaire éditorial de M<sup>me</sup> Boisvert ». Pour eux, disent-ils, « il s'agit de commentaires et non d'une analyse rigoureuse ... (car ils) n'aident pas à comprendre les enjeux du budget ». Les plaignants proposent plusieurs exemples à cet effet, à commencer par la mention de M<sup>me</sup> Boisvert de la fin du remboursement du déficit lié aux caisses de retraite des employés municipaux.

« En quoi, demandent-ils, est-ce une bonne nouvelle? Qu'en est-il des employés de la ville? Où est l'analyse? Aucune donnée n'a été fournie pour appuyer cette affirmation. »

Les plaignants terminent leur demande de révision en demandant à l'ombudsman de se prononcer sur un élément de la réponse présentée par Radio-Canada dont il n'a pas été fait mention plus tôt. Véronique Lessard y évoquait une lettre ouverte qu'ils avaient fait paraître sous leurs deux signatures dans le quotidien *Le Devoir*, le 30 septembre 2013.

Dans cette lettre, coiffée du titre *La SRC Québec n'a d'yeux que pour Labeaume*<sup>4</sup>, le duo interpellait Radio-Canada « sur sa volonté de respecter les normes et pratiques journalistiques qu'elle s'est données ». Quatre ans plus tard, les plaignants affirment qu'ils ne voient pas le rapport entre les deux affaires ni ne comprennent « le message que l'on nous envoie ». Ils demandent donc à l'ombudsman d'exprimer son « opinion » sur le sujet.

## LA RÉVISION<sup>5</sup>

### Introduction

Cette plainte soulève des questions intéressantes. Quelles sont les limites imposées par les valeurs d'impartialité et d'équilibre dans l'analyse des événements d'actualité que sont appelés à faire les journalistes de Radio-Canada? Quelle est la différence entre l'analyse et le commentaire éditorial? Y a-t-il mélange des genres? Enfin, l'analyse est-elle de l' « opinion », ce que les NPJ de Radio-Canada interdisent pourtant à leur personnel journalistique?

### Les règles en cause

Les plaignants appuient principalement leurs griefs sur les valeurs d'équilibre et d'impartialité<sup>6</sup> contenues dans les NPJ. Elles se définissent en ces termes :

#### *Équilibre*

« Nous contribuons aux débats sur les enjeux qui touchent le public canadien en présentant une diversité d'opinions. Nos contenus d'information, dans tous nos médias, offrent un large éventail de sujets et de points de vue.

Lorsque nous abordons des sujets controversés, nous nous assurons que les points de vue divergents sont reflétés avec respect. Nous tenons compte de leur pertinence dans le cadre du débat et de l'ampleur du courant qu'ils représentent.

Nous nous assurons également de présenter ces points de vue dans un délai raisonnable. »

#### *Impartialité*

« Notre jugement professionnel se fonde sur des faits et sur l'expertise. Nous ne défendons pas un point de vue particulier dans les questions qui font l'objet d'un débat public. »

L'étude de la plainte demande aussi de faire appel à d'autres dispositions des NPJ, notamment celles relatives à l'expression d'opinion<sup>7</sup> et à la valeur d'exactitude<sup>8</sup> :

<sup>4</sup> <http://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/388717/la-src-de-quebec-n-a-d-yeux-que-pour-labeaume>

<sup>5</sup> <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

<sup>6</sup> <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

<sup>7</sup> <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/opinion/>

### **Opinion – Journalistes des Nouvelles et Actualités de Radio-Canada**

« Nous sommes guidés par le principe d'impartialité.

Nous offrons à notre public les perspectives, les faits et les analyses dont il a besoin pour comprendre un enjeu ou un sujet d'intérêt public.

Les journalistes de Radio-Canada n'expriment pas leurs opinions personnelles. Cela a pour but de protéger l'impartialité du diffuseur public et de permettre aux journalistes d'explorer un sujet avec ouverture et sans parti pris.

Nous respectons ces normes, peu importe le lieu où nous diffusons, que ce soit sur les plateformes de Radio-Canada ou dans d'autres médias extérieurs à Radio-Canada. »

### **Exactitude**

« Nous recherchons la vérité sur toute question d'intérêt public. Nous déployons les efforts nécessaires pour recueillir les faits, les comprendre et les expliquer clairement à notre auditoire.

Les techniques de production que nous utilisons servent à présenter nos contenus d'une manière claire et accessible. »

### **Étude du grief**

D'entrée de jeu, établissons que le journalisme peut s'exprimer sous différentes formes et qu'il ne se limite pas à rapporter des faits. Les NPJ sont claires à ce sujet lorsqu'elles affirment :

« Nous offrons à notre public les perspectives, les faits et les analyses dont il a besoin pour comprendre un enjeu d'intérêt public. »

L'analyse exige des journalistes qui la pratiquent une solide expérience et/ou une expertise particulière dans le domaine qu'ils sont appelés à couvrir. Leurs propos se fondent à la fois sur les faits et sur leur jugement professionnel, ce qu'il faut distinguer de leurs opinions personnelles. Ces journalistes ont la mission d'expliquer les événements, de les mettre en perspective et de le faire dans un souci d'exactitude, ce qui peut signifier, à l'occasion, de porter un jugement – même sévère – sur les comportements des acteurs de l'actualité.

Évidemment, la valeur d'équité ne signifie pas qu'il faille porter des jugements identiques sur tout le monde, car cela voudrait dire que les faits n'ont plus leur importance. L'équité ne doit pas être confondue avec la similitude. La liberté de presse, c'est aussi celle d'appeler un chat un chat, mais bien sûr dans le respect de la vérité et des personnes.

Quant à elle, la valeur d'équilibre doit être interprétée dans le temps. Elle ne se réalise pas dans un instant X, mais elle se mesure plutôt en prenant en compte l'ensemble du traitement accordé à un sujet sur les différentes plateformes de Radio-Canada.

---

<sup>8</sup> <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

Il était donc tout à fait pertinent que la réponse aux plaignants dans cette affaire mentionne que l'équilibre devait être examiné « dans une démarche plus large qui comprend les interventions de Bruno Savard et du journaliste Olivier Lemieux ». Les plaignants se sont étonnés de cette mention. Elle m'apparaît pourtant essentielle, comme celle concernant l'analyse produite par Louise Boisvert en décembre dernier<sup>9</sup>, dans laquelle elle rappelle que 2017 fut « une année difficile » pour le maire Régis Labeaume.

### **Journaliste ou analyste?**

Louise Boisvert est une journaliste de Radio-Canada, comme le signalent les plaignants, un titre qui n'est cependant pas incompatible avec le mandat qu'elle s'est vu attribuer en mars 2017 d'analyser l'actualité régionale à la station de Québec. Il est vrai qu'on lui demande aussi, à l'occasion, de faire des reportages d'actualité, mais si le cumul des deux fonctions soulève le défi de bien départager les rôles, ce n'est pas là la question soulevée dans la présente plainte. En effet, l'intervention de Louise Boisvert, lors du *Téléjournal Québec* du 11 décembre 2017, arrive clairement en appui au reportage factuel du journaliste Olivier Lemieux. Elle n'adopte ni la forme ni le ton d'un reportage. Il n'y a pas de mélange des genres : on est dans l'analyse.

### **Analyse ou opinion?**

Les plaignants optent plutôt pour le terme « commentaire éditorial ». Le mot « commentaire » ne pose pas de difficulté, le dictionnaire *Larousse* le présentant comme un « exposé, analyse, interprétation d'une nouvelle, d'une information ». Cependant, il peut aussi avoir un sens péjoratif, celui d'une « interprétation plutôt malveillante des paroles ou des actes d'autrui ». Quant à lui, le mot « éditorial » a ici une connotation plus chargée, celle d'évoquer l'expression d'une opinion.

Il faut admettre que tous n'ont pas – tout le temps – la même compréhension de ce qu'est une analyse et un commentaire éditorial (ou une opinion). Un mécanisme psychologique bien documenté, appelé le « biais cognitif », entre en jeu dans le jugement que l'on porte sur l'information qui nous parvient. Lorsqu'elle contredit notre propre vision des choses, une analyse sera perçue comme une simple opinion. Il existe pourtant une distinction importante entre les deux : l'opinion relève des convictions personnelles, intimes. L'analyse découle d'un processus cérébral, rationnel qui s'appuie sur une démonstration factuelle.

### **L'analyse était-elle de l'opinion?**

Les propos de Louise Boisvert sur le budget de la Ville de Québec tiennent sans conteste de l'analyse. Bien qu'elle salue d'entrée de jeu la « formule quasiment gagnante » des derniers budgets de l'administration Labeaume, la journaliste fonde ce commentaire sur une série de faits : gel des taxes, projets connus et quantifiés, cadre financier clair, contrôle des dépenses, dette en recul.

<sup>9</sup> <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1074581/bilan-2017-annee-difficile-maire-labeaume>

Cependant, son analyse se fait aussi critique : « On n'a rien sur le projet de transport structurant », dit-elle, avant de rappeler que le coût de construction de la centrale de police a explosé. Je ne peux donc me rendre à l'avis des plaignants qui dénoncent la « complaisance » de la journaliste à l'endroit de l'administration Labeaume.

La présentation d'un budget est un exercice éminemment politique lors duquel un gouvernement annonce ses choix quant à la manière de dépenser l'argent des contribuables. De leur côté, les partis d'opposition représentent une portion parfois significative de l'électorat ayant des priorités différentes, de sorte que le débat sur le budget s'inscrit au cœur du processus démocratique. Par souci d'équité et d'équilibre, la couverture journalistique d'un budget doit donc donner la parole aux élus des partis d'opposition ou aux groupes d'intérêt touchés par les mesures annoncées. C'est pourquoi, il est normal qu'une analyse du budget se penche sur le positionnement respectif des différents partis.

C'est ce qu'a fait Louise Boisvert en commentant la performance de Jean-François Gosselin, le chef du principal parti d'opposition, Québec 21. Nouvellement élu, il en était à son premier budget comme l'a rappelé l'animateur Bruno Savard en demandant à Louise Boisvert :

« A-t-il réussi à faire bonne impression, une bonne première impression aujourd'hui? »

La réponse a été sévère : « Je dois vous dire quand même que Québec 21 ne passe pas le premier test », a-t-elle dit, avant d'énumérer les motifs qui l'amenaient à cette conclusion :

« Visiblement, il n'était pas prêt, hésitant, il a mal paru à plusieurs reprises dans ses réponses. La mêlée de presse a duré à peu près 25 minutes après la présentation du maire de Québec, on a été incapable en 25 minutes de qualifier le budget. Est-ce que ça répond aux valeurs de Québec 21, au programme du parti? Un exemple : pendant la campagne électorale, le chef Jean-François Gosselin a souvent déploré les dépenses folles à l'Hôtel de Ville. Il disait qu'il allait faire le ménage dans la colonne des dépenses, mais aujourd'hui, devant un budget d'un milliard quatre cent millions et d'un budget d'investissement d'un milliard sept cent millions, il n'était pas capable de citer un ou deux projets que la Ville devrait abandonner. J'ai fait l'exercice, là. Vous l'avez entendu aussi dans le reportage, à quinze reprises on a dit : "On va poser des questions", parce que l'étude détaillée du budget commence à partir de demain. Et, souvent, on nous disait : "On va poser des questions" en voulant dire : "On n'a pas vraiment de réponse." Ça cachait une méconnaissance des dossiers. Ce n'est pas sorcier, le budget de la Ville de Québec, c'est le même, à peu près, qui est présenté depuis cinq ans. Sur la dette, il a fallu leur dire que la dette baissait depuis trois ans. Sur le projet de transport structurant, il a fallu leur dire qu'il n'était pas inscrit dans le PTI<sup>10</sup> non plus. Alors je vous rappelle que c'est quand même un parti qui aspirait à la mairie il y a quelques semaines. En ce moment, ils ne peuvent aspirer à grand-chose. » - Louise Boisvert

J'ai tenu à reproduire l'ensemble des propos de Louise Boisvert sur cette question.

---

<sup>10</sup> PTI : Programme triennal d'immobilisation



Son jugement est sans doute sévère et la chute frappante. Cependant, on doit admettre qu'ils s'appuient sur une liste de faits probants. En ce sens, il ne s'agit pas d'une opinion personnelle, mais plutôt du résultat d'une démarche réflexive sur une situation réelle.

Cela est confirmé par ce qu'en ont également rapporté d'autres médias de Québec. Ainsi, dans le quotidien *Le Soleil*, les journalistes Annie Morin et Jean-François Néron ont écrit<sup>11</sup> :

« Parfois brouillonne ou même hors sujet, l'opposition officielle a peine à commenter le budget de la Ville de Québec peu de temps après sa présentation. Malgré les perches tendues par les journalistes, le chef Jean-François Gosselin n'a jamais réussi à se prononcer clairement sur les grandes orientations de l'administration Labeaume pour la prochaine année. (...) Chaque fois, il a été impossible d'obtenir une réponse claire. Journaliste : "Avez-vous vu des dépenses qui ne devraient pas être là?" M. Gosselin : "On va être là pour poser des questions." »

Dans leur demande de révision, les plaignants invoquent l'inexpérience du chef de l'opposition, laissant entendre que cela aurait dû lui mériter une plus grande clémence. Pourtant, Louise Boisvert a répondu à cet argument lorsque l'animateur Bruno Savard lui a demandé si le porte-parole de l'autre parti d'opposition, Jean Rousseau, avait, lui, « mieux réagi ». La journaliste a alors expliqué que « Jean Rousseau, aussi, c'est un nouveau venu. Il a eu le même temps pour parcourir le budget aujourd'hui et, contrairement à Québec 21, il s'en est tenu à l'essentiel. Il est revenu aux promesses électorales de Démocratie Québec, sur les taxes commerciales entre autres : "Nous, on aurait préféré un gel, puis on ne l'a pas fait." »

Encore une fois, Louise Boisvert n'a pas émis ici une opinion, mais un commentaire fondé sur une analyse des faits.

Je note aussi, pour conclure ce chapitre, que la phrase la plus sévère prononcée dans l'analyse de Louise Boisvert ne constitue pas un châtime définitif ni une prédiction. En affirmant à propos du parti Québec 21 qu'« en ce moment, ils ne peuvent pas aspirer à grand-chose », elle situe clairement sa remarque dans l'instant présent, à la première année du nouveau mandat de l'administration Labeaume. Son commentaire ne signifie pas que le principal parti d'opposition est condamné définitivement. Il n'annonce pas davantage son échec à la prochaine élection municipale, dans quatre ans. Il témoigne plutôt du chemin qu'il lui reste à parcourir d'ici là.

### **Le manque de chiffres**

En terminant, je dois aborder rapidement deux autres éléments soulevés par les plaignants. D'abord, le reproche qu'ils font à Louise Boisvert de n'avoir présenté « aucun chiffre » ou « aucune donnée » pour appuyer certains de ses propos, par exemple, sur la fin du remboursement du déficit de la caisse de retraite des employés municipaux, si bien que dans leur plainte, ils se demandent en quoi cela serait une « bonne nouvelle ».

<sup>11</sup> *Un peu mieux qu'un gel de taxe*, *Le Soleil*, 11 décembre 2017 : <https://www.lesoleil.com/actualite/la-capitale/un-peu-mieux-quun-gel-de-taxes-b8a3bef33a2cd9972d73a909f6e73027>.

Encore une fois, l'intervention de Louise Boisvert constituait une analyse des faits, pas un reportage destiné à en faire l'étalage avec chiffres et tableaux à l'appui. L'analyse n'a pas pour but de rapporter les choses dans le détail, mais d'expliquer, de mettre en contexte. J'ai tout de même vérifié l'exactitude des faits et les plaignants pourront trouver la réponse à leur interrogation à la page 110 du budget où l'on montre que les charges de l'employeur (incluant « la charge d'équilibre liée aux régimes de retraite ») sont en baisse de 25,8 % par rapport au budget précédent, ce qui représente une économie de vingt millions de dollars, soulageant d'autant les contribuables.

### **La réponse de Radio-Canada**

Enfin, les plaignants demandent mon « opinion » sur la partie de la réponse de Radio-Canada qui évoque une lettre ouverte qu'ils avaient fait publier dans *Le Devoir*, en 2013, déplorant que *La SRC Québec n'a d'yeux que pour Labeaume*<sup>12</sup>. Ils y invitaient le diffuseur public à mieux respecter ses Normes et pratiques journalistiques et à se montrer plus critique de l'administration municipale « dans le dossier d'apparentes questions de corruption » à Québec. La réponse de Radio-Canada rappelle celle qu'elle avait fait paraître publiquement à l'époque en guise de réplique à la lettre ouverte. Radio-Canada y affirmait que « notre objectif a toujours été de baser notre travail journalistique sur des faits validés<sup>13</sup> ».

Malgré l'invitation des plaignants, je ne peux me prononcer sur le fait d'avoir évoqué cette autre plainte vieille de quatre ans provenant du même duo, car le mandat de l'ombudsman porte sur les contenus d'information publiés au cours de la dernière année par Radio-Canada à la télévision, la radio, le web et les réseaux sociaux; pas sur les échanges de lettres ouvertes ou de courriels entre la direction de Radio-Canada et des téléspectateurs mécontents, qui n'avaient pas, de surcroît, présenté leur plainte au Bureau de l'ombudsman.

## **CONCLUSION**

L'analyse du budget de la Ville de Québec par la journaliste Louise Boisvert, lors du *Téléjournal Québec* de 18 heures du 11 décembre 2017, diffusé sur les ondes d'ICI Radio-Canada Télé, n'a pas enfreint les Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada.

Guy Gendron  
Ombudsman des Services français  
CBC/Radio-Canada  
Le 9 février 2018

---

<sup>12</sup> <http://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/388717/la-src-de-quebec-n-a-d-yeux-que-pour-labeaume>

<sup>13</sup> <http://www.ledevoir.com/opinion/lettres/389111/ici-quebec-et-sa-couverture>